

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Extension de la ZA des 5 Epis à Rémillilly et Lemud

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SEBL Grand Est

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. PIERRET Sébastien, Chef de projets

RCS / SIRET

3 5 8 | 8 0 1 | 0 8 2 | 0 0 0 3 5

Forme juridique

SA à conseil d'administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N°39b	Construction qui crée une surface de plancher proche de 40 000 m ² (le chiffreage actuel est de 38 000 m ²) ou dont le terrain d'assiette est inférieur à 10 hectares (9,17 ha). La surface plancher étant proche de 40 000 m ² et en fonction des opérations qui se feront au coup par coup, en fonction des opportunités, par excès nous préférons ne pas nous pénaliser en annonçant une surface égale ou supérieure à 40 000 m ² . Rubriques 2.1.5.0, 3.2.3.0 et 3.3.1.0 de la nomenclature IOTA.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'extension (9,17 ha) de la ZA existante (5,33 ha). Les activités projetées ont des vocations, commerciales, artisanales et industrielles.

4.2 Objectifs du projet

La commune de Rémilly a souhaité la création d'une extension de la Zone d'Activité intercommunale des 5 Épis, jugée d'intérêt général par la Communauté de Communes du Sud Messin (CCSM), qui a permis son intégration dans le document d'urbanisme de Rémilly en engageant une procédure de déclaration de projet.

L'objectif est de permettre l'extension d'une zone d'activités économiques sur le territoire. Plusieurs entreprises présentes sur la ZA des 5 Épis ayant manifestées le besoin de s'étendre de manière assez urgente, dans le but d'augmenter leur surface de production, leur surface de vente et de pérenniser leur activité sur le secteur. L'objectif de cette extension est également de pouvoir proposer des terrains dédiés à l'accueil de nouvelles entreprises non présentes dans le bassin de vie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consisteront en la création de voirie et de réseaux dans le but de desservir les parcelles, avec la réalisation de :

- Bordures, haies d'accompagnement au périmètre de l'opération et à l'intérieur le long des trames viaires,
- Structures et revêtement de trottoirs et chaussées,
- Réseaux (basse tension, éclairage public, télécommunications, eau potable, assainissement et noues de collecte, de transport et d'infiltration des eaux pluviales en utilisant le dénivelé de la topographie locale).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet concentrera des activités, commerciales, artisanales et industrielles.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation au titre de la Loi sur Eau pour la gestion des eaux pluviales et l'imperméabilisation d'une zone humide identifiée par le critère pédologique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface plancher estimée	38 000 m ²
Surface totale	9,17 ha

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

A l'ouest de la "route de Metz" et de l'actuelle ZAC des 5 Epis.

Parcelles n°21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 39, 40, 41 et 296 de la section 47 du cadastre de Rémilly.

Parcelles n°285 et 286 de la section 7 du cadastre de Lemud.

Coordonnées géographiques¹

Long. 06°22'39"04E Lat. 49°01'12"21N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Une étude d'opportunité et de faisabilité de la ZA des 5 Epis a été réalisée en mars 2007 (elle comprenait également une petite zone en entrée sud de Rémilly, entre le cimetière et la RD 75)

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone humide pédologique sur environ 2,99 ha de la zone d'étude délimitée à l'occasion de la modification du PLU qui a fait l'objet d'un dossier d'enquête préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Rémilly, au titre du code de l'urbanisme.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone Natura 2000, ZSC des secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied, dont la limite nord est à 500m au sud-est de la zone d'étude (cf. annexe 6).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Drainage des fondations des bâtiments, sans modifications prévisibles des masses d'eau souterraines. Il existerait des drainages agricoles sur les parcelles situées en amont du bassin versant de l'opération envisagée.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, mais il n'utilisera pas les ressources naturelles du sol ou du sous-sol (limons et argiles).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone d'étude comprise, en partie, dans une trame des milieux ouverts et semi-ouverts du fait de la présence de cultures d'open-fields à l'ouest et au nord, d'une pâture et de prairie de fauche mêlée de vergers sénescents. Ils sont isolés des autres éléments de la trame par les zones de cultures ou le milieu urbanisé par des clôtures de parcelles urbanisées et un chemin rural.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude ne comprend pas de milieu caractéristique de la zone Natura 2000 (prés salés), ni d'éléments de faune ou flore caractéristiques, notamment de la flore halophile (affectionnant les milieux salés), accueillant le Cuivré des marais, l'Agrion de mercure, le Crapaud commun.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet urbanisera un espace agricole composé de cultures, pâtures et verger. Il est déjà inscrit en zone 1 AUx dans le PLU et une extension dans la zone A fait l'objet d'un dossier d'enquête préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Rémilly, au titre du code de l'urbanisme (sud de l'extension). Toute la zone 1AUx ne sera urbanisé et ce solde pourra être reversé en zone A, comme compensation de celle perdue.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extrême sud de la zone d'étude est concerné par un risque d'accident de transport de matières dangereuses (canalisation d'hydrocarbures de l'Etat à 70 m au sud du projet).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui. Cependant, la RD999, située à proximité directe de la zone d'activités est suffisamment dimensionnée pour accueillir le volume de véhicules supplémentaires. De plus, l'accès à la zone en extension est déjà garanti par les aménagements existant à l'entrée de l'actuelle ZA des 5 Epis.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruits de faible intensité lié aux activités, mais inférieur à celui généré par la voie ferrée Metz-Reding dont l'extrémité sud du site est incluse dans le couloir de bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit de l'éclairage public.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il y aura, en dehors de l'infiltration des eaux pluviales de faibles occurrences dans des noues, seulement un rejet des eaux pluviales dans le milieu superficiel par le transit des EP dans un bassin déjà existant qui sera redimensionné. Un dossier loi sur l'eau est en cours de réalisation.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des rejets domestiques et assimilés domestiques qui seront raccordés au réseau d'assainissement collectif.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude comprend des vestiges archéologiques particuliers (vestiges d'une villa gallo-romaine et de ses annexes) sur les terrains situés au nord de la zone, en milieu actuellement cultivé. Des prescriptions concernant les futurs travaux sur la zone ont été énoncées par la DRAC.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Imperméabilisation de moins de 10 ha de terres agricoles. Cette zone est cependant identifiée dans le SCOT Agglomération Messine, avec un objectif d'extension comprise entre 10 et 15 ha. Il figure à ce titre au "tableau des espaces économiques dédiés au rayonnement et à l'équilibre du territoire" du SCOTAM.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les Eaux Pluviales seront retenues et infiltrées sur site en fonction de la perméabilité de ses sols, ou retenues avant leur rejet avec un débit de fuite faible.

Les Eaux Usées seront dirigées vers le réseau d'assainissement actuel.

La Zone Humide détruite sera compensée hors du périmètre et sur le même bassin versant. Une zone actuellement en culture en bordure du lit majeur de la Nied Française, est envisagée pour une conversion en prairie de fauche qui deviendrait ainsi, comme les parcelles voisines, humide. Elle est dans la zone d'extension de la zone Natura 2000.

La pollution lumineuse sera faible car inhérente aux voiries. Les luminaires de type LED sont privilégiés pour leur faible consommation et l'émission des rayons lumineux vers le sol.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet sera la cause de la destruction d'espaces agricoles de faible intérêt floristique et faunistique et n'aura aucun impact sur la trame verte et sur les espaces naturels proches. Cette trame verte est par ailleurs largement renforcée dans le projet par une ceinture verte et bleue (chemin rural, haie et fossé agricole au sud de la limite parcellaire, de récolte des eaux pluviales et agricoles). Une zone humide pédologique de 2,99 ha de faible hydromorphie et avec un faible rôle hydrologique sera également détruite. La mesure compensatoire inhérente à sa destruction sera détaillée dans le dossier Loi sur Eau, avec sa localisation dans la zone Natura 2000 dans une parcelle actuellement en culture et qui deviendra une prairie de fauche.

Ainsi, hors de tout périmètre naturel sensible, le projet (< à 10 ha et surface au sol (< à 40 000 m², mais dont, par excès, l'évolution non prévisible pourrait atteindre voire dépasser ce seuil cf. 3) doit être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée. Localisation des sondages pédologiques de détermination de sols démontrant que les sols sont par endroit humides.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Metz le, 29/07/2021

Signature

Pour SEBL Grand Est
Jean-Louis MORA
Directeur opérationnel

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

